

Ville de Cabestany



CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL 2012-2014

« UN PROJET PARTAGÉ À FAIRE VIVRE... »







LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS









Préambule

Les rythmes scolaires et l'aménagement des temps et des activités de l'enfant constituent un des enjeux majeurs des politiques éducatives. Les lois de décentralisation ont confié aux collectivités locales et territoriales la création et la gestion des bâtiments scolaires et plus largement celles des structures périscolaires et extrascolaires. Elles sont donc des partenaires incontournables de l'Etat en matière éducative.

Les circulaires interministérielles, territoriales et partenariales du 9 juillet 1998 et du 25 octobre 2000 confient aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'actions éducatives par le biais du Contrat Educatif Local, afin de contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel de tous les enfants par l'aménagement des temps et des activités. Cette articulation des différents temps met sur un pied d'égalité temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en reconnaissant aux activités non scolaires une vraie légitimité éducative et complémentaire.

Contribuer au « mieux vivre des habitants », faire de l'éducation une priorité, donner à tous les enfants les moyens de se construire, de grandir, de réussir sont les engagements de l'équipe municipale à travers le projet de ville Agenda 21.

Demander à l'école d'être responsable du tout de l'éducation, c'est la surcharger vainement. Mais par contre rapprocher l'ensemble des acteurs éducatifs scolaires, périscolaires et extrascolaire, en lien avec les familles, prend tout son sens. L'éducation devient alors l'affaire de tous où l'enfant ou le jeune est considéré dans sa globalité. Ces « tiers lieux éducatifs » que sont la famille, l'école et le territoire (structures éducatives municipales et associatives) doivent être garants d'une complémentarité éducative.

La municipalité proche de la population dont elle est issue, joue un rôle fondamental en articulant entre elles les diverses institutions éducatives du territoire. A ce titre, le Contrat Educatif Local qui a vocation à fédérer les acteurs et à mutualiser les moyens humains et financiers est le dispositif privilégié. Il permet également la transmission de valeurs éducatives, concertées et partagées par les acteurs éducatifs pour le bien-être des enfants et des jeunes. La signature du Contrat Educatif Local entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Cabestany formalise notre engagement au service du projet.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	7
LA DEMARCHE EDUCATIVE DE CABESTANY	10
LA DEMARCHE EDOCATIVE DE CADESTANT	
1 Desiration of profession of	10
1. DEFINITION DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2. DOUBOUGH UN PROJET EDUCATIF LOCAL 2.	10 11
 POURQUOI UN PROJET EDUCATIF LOCAL ? DES VALEURS SOCIES COMMUNES. FONDATRICES DES ACTIONS EDUCATIVES A CABESTANY 	13
	15
	15
5. UN PROJET A FAIRE VIVRE AVEC LES PARTENAIRES ET LES ACTEURS	15
PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL DE CABESTANY	18
1. Axe 1 : Positionner les enfants et les jeunes en acteurs des politiques educatives	22
OBJECTIF 1-1: DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION SANTE	22
OBJECTIF 1-2: FAVORISER L'ACCES DES JEUNES AUX INSTANCES DE DEBAT	24
OBJECTIF 1-3: REALISER DES PROJETS AVEC LES JEUNES COMME ACTEURS	28
2. AXE 2 : PRESERVER LE LIEN SOCIAL ET LE LIEN FAMILIAL	31
OBJECTIF 2-1: INTEGRER LES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPES AUX ACTIVITES DE LA COMMUNE	31
OBJECTIF 2-2 : CREER DES PASSERELLES ENTRE LES TRANCHES D'AGE	33
OBJECTIF 2-3: RENFORCER LES MIXITES (SOCIALE, CULTURELLE, FILLES/GARÇONS)	35
OBJECTIF 2-4: DEVELOPPER LES ACTIVITES EN FAMILLE	36
3. AXE N°3: ADAPTER LES REPONSES EDUCATIVES AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	38
OBJECTIF 3-1: ELARGIR L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	38
OBJECTIF 3-2: FAVORISER L'ACCES DES JEUNES AUX EQUIPEMENTS ET EVENEMENTS CULTURELS	42
OBJECTIF 3-3: DEVELOPPER LES PASSERELLES ENTRE LES JEUNES ET L'EMPLOI	44
OBJECTIF 3-4: FAVORISER L'ACCES DES JEUNES AUX NTIC	45
OBJECTIF 3-5: DISPOSER DE MODES DE COMMUNICATION EFFICACES ADAPTES ET CIBLES	46
4. AXE N°4: ORGANISER LA CONCERTATION DES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	47
OBJECTIF 4-1: CONFORTER ET AMELIORER LA CONCERTATION LOCALE	47
ANNEXES	50
1. Annexe 1 : Circulaire n°98-144 du 9 juillet 1998	50
2. Annexe 2 : Fiche action n°38 de l'Agenda 21 de Cabestany	55

LES FICHES ACTIONS

Fiche action F1-1-1:	Organiser des actions de sensibilisation aux effets de l'alimentation sur la
	santé, le sommeil et l'hygiène.
Fiche action F1-1-2:	Organiser des actions de sensibilisation et de prévention aux conduites à
	risques.
Fiche action F1-1-3:	Organiser des actions de prévention en lien avec le CLSPD.
Fiche action F1-2-1:	Développer des lieux de parole au sein des conseils d'écoles et du conseil
	d'administration du collège.
Fiche action F1-2-2:	Développer des lieux de parole au sein du CCJ.
Fiche action F1-2-3:	Faire participer les enfants et les ados aux commissions des menus.
Fiche action F1-2-4:	Former les enfants et les ados au rôle des délégués-élèves.
Fiche action F1-2-5:	Permettre aux enfants et aux adolescents d'évaluer les activités auxquelles ils
	participent.
Fiche action F1-3-1:	Organiser un raid sportif.
Fiche action F1-3-2:	Organiser une fête de la jeunesse.
Fiche action F1-3-3:	Créer un terrain de bosses avec les jeunes.
Fiche action F2-1-1:	Organiser une journée sport pour tous.
Fiche action F2-2-1:	Réaliser des projets intergénérationnels.
Fiche action F2-3-1:	Favoriser la représentativité de l'ensemble des jeunes de la commune au sein
	du CCJ.
Fiche action F2-4-1:	Développer les activités sportives en famille.
Fiche action F2-4-2:	Développer les activités socioculturelles et les sorties en famille.
Fiche action F2-4-3:	Développer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).
Fiche action F3-1-1:	Construction d'un nouvel espace dédié aux préadolescents et aux adolescents
	(phase d'étude et d'analyse).
Fiche action F3-1-2:	Mettre en place un centre de loisirs à dominante sportive.
Fiche action F3-2-1:	Développer les actions culturelles à destination des enfants et des ados.
Fiche action F3-2-2:	Intégrer les ados à l'organisation des manifestations culturelles.
Fiche action F3-3-1:	Organiser un salon de l'emploi des jeunes.
Fiche action F3-4-1:	Equiper le Point Information Jeunesse d'ordinateurs pour le besoin des jeunes.
Fiche action F3-5-1:	Adapter la communication auprès des enfants, jeunes et familles.
Fiche action F-4-1-1:	Organiser des temps de concertation locale entre les acteurs éducatifs.
Fiche action F-4-1-2:	Mise en place d'un partenariat entre les associations sportives et le collège.
Fiche action F-4-1-3:	Constituer un comité de suivi et d'évaluation des actions du PEL.

	CHRONOLOGIE
Dates	Contenu
17 décembre 2008	Comité technique
	Lancement de la démarche
	Volonté municipale de mettre en œuvre le Projet Educatif Local et l'Analyse
	des besoins sociaux
18 juin 2009	Mise en place officielle du Comité de pilotage en présence de Monsieur le
	Maire, des représentants de l'Etat, de la CAF et des acteurs concernés par
	l'éducation des enfants et des jeunes
Septembre à décembre	Appel d'offre, mise en concurrence
2009	Choix du cabinet pour la réalisation du diagnostic partagé
17 décembre 2009	Comité de pilotage
	Mise en place des 3 commissions thématiques
15 mars 2010	Comité de pilotage
	Présentation du cabinet choisi pour la réalisation du diagnostic
Mars à juin 2010	Diagnostic partagé
	Concertation avec les usagers, identification et repérage des attentes et des
	besoins
2 juin 2010	Présentation du diagnostic au Comité de Pilotage restreint
14 juin 2010	Comité de pilotage
	Restitution du diagnostic commun PEL et ABS à l'ensemble des acteurs
3 janvier 2011	Comité technique
	Analyse et validation des thèmes de travail et du calendrier prévisionnel
25 janvier 2011	Comité de pilotage
	Première session des groupes de travail : émergence des valeurs socles et des
	orientations éducatives
15 mars 2011	Comité de pilotage
	Deuxième session des groupes de travail : affirmation des valeurs socles
10 mai 2011	Réunion avec les écoles, le collège et les parents d'élèves
	Echange avec les acteurs sur l'importance de leur collaboration au PEL
13 mai 2011	Réunion avec les associations sportives
22	Echange avec les acteurs sur l'importance de leur collaboration au PEL
23 mai 2011	Comité de pilotage
1.1. 2014	Ecriture des fiches actions
Juin 2011	Finalisation du plan d'action, déclinaison des actions en termes d'objectifs et de critères d'évaluation.
	Elaboration du programme définitif et déclinaison des moyens mis en œuvre Aide au conventionnement
26 octobre 2011	Comité technique
20 OCCODITE 2011	Analyse et débat sur le contenu du Projet Educatif Local et des fiches actions
	au regard des orientations et des axes éducatifs
Octobre 2011 à janvier	Comité technique
2012	Relecture et réécriture du Projet Educatif Local au regard des attentes
2012	municipales
17 janvier 2012	Comité de pilotage
17 julivici 2012	Restitution du Projet Educatif Local définitif à l'ensemble des acteurs
2 mars 2012	Signature du Contrat Educatif Local
2 mais 2012	Signature an Contract Educatii Eocal

LA DÉMARCHE ÉDUCATIVE DE CABESTANY

1. DEFINITION DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Le Projet Educatif Local (PEL) est un cadre de référence qui définit, pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, la politique éducative, sociale, culturelle, sportive et locale à destination des enfants et des adolescents. Le Projet Educatif Local prend en compte la réalité des quartiers ; le potentiel local, la diversité des besoins, les situations sociales, l'environnement tout en combattant les inégalités. Il lutte également contre l'échec scolaire. Afin de donner encore plus de dynamisme aux actions, le Projet Educatif Local fera l'objet d'une formalisation avec l'Etat et la CAF par la signature d'un contrat. On parlera alors de Contrat Educatif Local (Voir modalités page 41).

- **Pour les élus locaux** : le PEL se traduit par des orientations politiques et des objectifs spécifiques à destination de l'enfance et de la jeunesse,
- **Pour les professionnels de l'éducation** : il fixe un cadre de références dans lequel les projets peuvent se concrétiser et être soutenus,
- **Pour les parents** : il offre une série de repères qui permettent de mieux connaître et mieux comprendre la volonté municipale dans le domaine éducatif,
- **Pour les enfants et les jeunes** : il prend en compte leurs caractéristiques, leurs besoins, leurs rythmes de vie et propose des activités en prenant en compte des différents temps (temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire),

Le PEL permet de mobiliser de multiples acteurs qui, au-delà de leurs différences de cultures et de pratiques professionnelles, ont décidé d'adopter un langage commun, des valeurs éducatives communes à transmettre aux enfants et aux adolescents.

Depuis février 2011 l'Agenda 21 de Cabestany a été reconnu « Agenda 21 Local France » au titre de la stratégie nationale de développement durable décernée par le ministère de l'écologie.

La Ville de Cabestany, où ont déjà lieu un nombre important d'actions éducatives portées par différents acteurs, souhaite à présent mettre en œuvre un véritable projet éducatif local concerté, pour renforcer à la fois la réussite scolaire, l'épanouissement et l'intégration de tous les enfants et les jeunes de la commune.

En effet, si l'école a vocation à permettre l'accès aux savoirs, à la culture et à la formation, elle ne peut atteindre seule ces objectifs. La politique éducative, entendue à la l'échelle communale, doit tenir compte d'une diversité d'acteurs, qui, tous, participent de l'éducation, de la formation et de l'intégration des enfants et des jeunes.

Ainsi, le Projet Educatif Local, tel que défini dans la circulaire n°98-144 du 9 juillet 1998 (cf. annexe 1), opérationnalise plusieurs ambitions propres aux démarches éducatives concertées : il s'agit avant tout de mettre en place une véritable articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, pour enrichir le désir de connaître, de grandir et d'être ensemble des enfants et des jeunes.

L'éducation sera comprise dans le présent document dans sa définition la plus globale, c'est-à-dire constituée par « l'ensemble des influences d'origines et de natures diverses, qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent à la création et au développement de sa personne ». Cette définition, reprise par le Réseau Français des Villes Educatrices, suppose l'unicité de l'individu enfant, qu'il est impossible de morceler en « élève », en « sportif », en « lecteur », etc. L'enfant se construit de manière globale en réponse à son environnement, qui se doit pour l'accompagner de montrer une réelle cohérence.

Pourtant, les partenaires impliqués dans l'éducation des enfants et des jeunes sont multiples : au-delà de l'école, il s'agit de reconnaitre l'investissement éducatif des parents, mais également des associations sportives et de loisirs, des collectivités et établissements publics, etc. Le Projet Educatif Local est à cet égard avant tout un projet de coordination, de concertation et de mutualisation des valeurs portées par les uns et les autres.

Objectifs généraux du PEL de Cabestany

Le Projet Educatif Local de Cabestany repose sur des enjeux qui sont propres à la commune : s'il s'agit toujours de placer l'enfant au cœur de la complémentarité éducative pour faire de lui un acteur citoyen à part entière, des problématiques spécifiques doivent être prises en compte. Les inégalités relevées dans le diagnostic peuvent menacer le lien social, que le PEL se propose de préserver et de renforcer par son action. Les valeurs d'échange et de partage seront ainsi fondatrices du projet éducatif de Cabestany, au même titre que l'épanouissement de l'enfant et l'apprentissage de la citoyenneté.

Pour définir les valeurs éducatives sur lesquelles fonder son projet, Cabestany a mis en place une démarche de réflexion concertée avec les différents partenaires de la commune.

2. POURQUOI UN PROJET EDUCATIF LOCAL?

L'ensemble des actions de la commune s'inscrit dans le projet de ville Agenda 21, qui depuis 2007-2008 impulse une nouvelle manière de gérer l'intérêt public, en accord avec les grands principes définis par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Aménagement du Territoire (MEDDAT) :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'ensemble des acteurs de l'Agenda 21 se sont ainsi concertés, pour élaborer un plan d'actions décliné en 4 engagements, 8 axes stratégiques et 16 objectifs, soit 46 actions à mettre en œuvre d'ici 2025.

Le quatrième engagement, « Cabestany contribue à la solidarité et au mieux-vivre de ses citoyens » comporte deux axes stratégiques : « développer les solidarités » et « améliorer le cadre de vie ». Le premier de ces deux axes stratégiques comprend deux objectifs, qui sont les deux idées fortes à mettre en œuvre à Cabestany :

- Objectif n°1 : conforter les solidarités locales
- Objectif n°2 : Encourager une coopération nationale et internationale

L'action n°38, intitulée « Elaborer un projet éducatif local en faveur des enfants et des jeunes », vise plusieurs fins. Il s'agit :

- de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus, etc.)
- de rassembler tous les financements de façon cohérente : collectivités locales, ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, des Sports, de la Culture, de la Ville, Caisse d'Allocation Familiale, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
- de s'interroger sur des savoirs, des savoir-faire, et des savoir-être.
- de permettre l'accès du plus grand nombre à l'art, aux sports, aux sciences et techniques, aux loisirs, à la culture... dans une organisation collective d'activités qui met les enfants et les jeunes en situation de découvrir, de comprendre, d'agir.
- de cibler prioritairement les 6-16 ans, mais peut aller en deçà (maternelle) et au-delà (jusqu'à 25 ans, critère européen de la jeunesse)
- de rechercher le meilleur équilibre entre : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.
- de prendre en compte les différents temps de vie de l'enfant et du jeune, que ce soit la journée, la semaine ou l'année ; il s'organise sur les temps péri- et extrascolaires.

Pour mettre en œuvre ces différents objectifs, la première étape de la démarche a consisté en l'élaboration d'un diagnostic enfance-jeunesse, réalisé avec le concours du cabinet Enéis Conseil (cf. synthèse du diagnostic ci-après).

Par la suite, l'ensemble des acteurs concernés s'est réuni à plusieurs reprises, afin de déterminer des valeurs socles pour co-construire un projet éducatif commun.



Des valeurs socles communes



🌎 Des orientations et volontés éducatives



Des thématiques



Des axes transversaux



Des objectifs éducatifs



3. Des valeurs socles communes, fondatrices des actions éducatives à Cabestany

- Ouverture d'esprit
- Découverte
- Créativité
- Accès de tous
- **Equité**

- Bien-être physique, mental et social
- **Esprit critique**
- Aider les enfants à grandir

Elargir le champ des possibles

Partager, échanger et

rencontrer

- **Epanouiss**
- ement

Des enfants

- Mixité sociale
- Mixité garçon/fille
- Respect des individus entre eux

- Tendre la main et lâcher la main
- Des citoyens objectifs
- Apprentissage de la responsabilité
- **Autonomie**
- Droit à établir ses propres critères de réussite

Trois groupes de travail thématiques ont été constitués, s'intéressant notamment :

- aux sports et à la santé
- aux arts, à la culture, aux sciences et aux techniques
- à la citoyenneté et au lien social

Deux orientations transversales ont permis aux acteurs impliqués dans l'élaboration du PEL de faire émerger les valeurs qui animent les différents projets éducatifs en cours. Ces deux orientations étaient le fruit des interrogations émises par les acteurs lors de l'élaboration du diagnostic enfance jeunesse.

La première orientation, « Comment grandir et quelle place prendre face à l'adulte » a permis aux acteurs de s'interroger sur les valeurs éducatives défendues. Il s'agissait en effet de valoriser et de préparer les périodes de transition que peuvent connaître les enfants et les jeunes (passage à l'école primaire, passage au collège, début de l'adolescence, etc.), ainsi que le positionnement des parents et des autres acteurs éducatifs dans le PEL.

La deuxième orientation, « Lutter contre l'isolement et favoriser la mixité sociale » correspond à une préoccupation phare des élus et de l'ensemble des acteurs concernés par un projet éducatif local. En effet, ainsi qu'il est indiqué plus haut, l'hétérogénéité des situations impliquent chez les enfants et les jeunes des phénomènes de groupes que le projet éducatif local tentera de limiter.

Quatre valeurs socles, transverses à l'ensemble des groupes de travail, ont émergé de ces deux orientations.

Elargir le champ des possibles

Cette première idée recouvre des objectifs différents. Il s'agira à la fois de favoriser l'ouverture d'esprit des enfants et des jeunes, mais également de les amener à faire des découvertes dans tous les domaines. Elargir le champ des possibles nécessite par ailleurs de faire appel au développement de la créativité des enfants et des jeunes.

Enfin, le projet éducatif local reposera sur l'équité, impliquant l'accès de tous à l'ensemble des activités proposées.

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

Les notions défendues ici concernent en premier lieu le bien-être physique, mental et social des enfants et des jeunes. Il repose sur le développement de l'esprit critique et nécessite que les acteurs éducatifs puissent accompagner les enfants, afin que ces derniers grandissent et évoluent au fur et à mesure des années.

Des enfants acteurs

Si les acteurs éducatifs doivent accompagner les enfants, ils devront également, au moment voulu, pouvoir les laisser grandir. L'image correspondante, « prendre et lâcher la main », induit un apprentissage de la responsabilité, de l'objectivité et de l'autonomie. Toutefois, au-delà de ces critères communs, les acteurs de Cabestany souhaitent que les enfants et les jeunes investissent un droit à établir leurs propres critères de réussite.

Partager, échanger et rencontrer

La valeur de la mixité (mixité de genre, mixité sociale) est fortement portée par l'ensemble des acteurs éducatifs. Pour le PEL de Cabestany, elle implique en particulier le respect des individus entre eux.

4. LES AXES EDUCATIFS DU PEL

Les 3 groupes ont formalisé un ensemble de fiches actions, qui s'articulent autour de 4 axes transversaux et d'un principe d'action :

• Positionner les enfants et les jeunes en acteurs des politiques éducatives

De manière transversale, les trois groupes ont défini des actions qui mettent l'enfant et le jeune au cœur de l'action éducative, acteur de son évolution et de son épanouissement.

Préserver le lien social et le lien familial

L'ensemble des acteurs, quel que soit son domaine d'activités (loisirs, sports, école, etc.) a souhaité fonder le projet éducatif sur des valeurs de cohésion sociale, et favoriser l'implication des familles dans l'éducation des enfants et des jeunes de la commune.

• Définir de nouvelles réponses éducatives en accord avec les besoins de la population

Le diagnostic enfance-jeunesse élaboré à l'occasion de l'analyse des besoins et en préalable au projet éducatif local a permis de mettre à jour l'évolution des caractéristiques de la population. Pour répondre à de nouveaux besoins, en termes d'offre comme en termes d'animation éducative, les groupes de travail et la Ville de Cabestany ont construit des actions spécifiques.

Organiser la concertation des acteurs sur le territoire communal

Les questions de complémentarité, de coordination et de mutualisation ont été au cœur des débats des groupes de travail, et ont fait émerger des modalités de coordination à mettre en œuvre pour faire vivre le projet éducatif local de la Ville.

Les groupes ont mis l'accent sur la communication et sur les valeurs définies dans l'Agenda 21 pour faire vivre et, à plus long terme, évaluer les actions du PEL.

5. Un projet à faire vivre avec les partenaires et les acteurs

Comme pour notre Agenda 21, les maitres mots déterminants de notre démarche PEL sont :

- La participation des acteurs
- La transversalité
- L'évaluation

Le Projet Educatif Local de Cabestany, porté par les élus et les acteurs présents sur la commune, vivra et évoluera au cours des années à venir. La concertation des acteurs, objectif premier du PEL, permettra de faire évoluer l'ensemble des projets dans le sens d'une plus grande transversalité.

Un outil méthodologique pour la conduite d'un projet PEL

trame de questionnement

Participation -		transversalité	- évaluation		
Champs d'action	Concertation/	Coordination	Evaluation	Information/	
Etapes	Consultation	Coordination	Lvaluation	Communication	
Diagnostic	Quelle stratégie s'eston donnée pour associer l'ensemble des partenaires locaux et prendre en compte l'existant? Quelle démarche mise en œuvre pour que l'ensemble des acteurs intéressés par la question éducative soit associé à l'élaboration d'un diagnostic partagé? Quelle méthode a-t-on utilisée pour faire émerger les besoins, pour formaliser les demandes, les attentes?	La synthèse de l'ensemble des éléments du diagnostic a-t-elle été restituée à l'ensemble des acteurs avant validation? Cette synthèse a-t-elle permis une mise en perspective, dépassant le simple état des lieux? Cette synthèse a-t-elle favorisé une approche collective des données et les prémices d'une construction collective des préconisations et des initiatives à prendre?	Le diagnostic a-t-il pointé l'ensemble des besoins de la population enfance-jeunesse et identifié l'ensemble des moyens disponibles sur le territoire pour y répondre? Les préconisations précisent-elles à la fois les actions à conduire en direction des publics, les modalités de mobilisation des ressources humaines et d'organisation des actions?	Les préconisations issues du diagnostic ont-elles été communiquées à l'ensemble des acteurs locaux potentiels ?	
Définition et déclinaison des objectifs	La collectivité a-t-elle partagé avec les différents acteurs le sens et les finalités qu'elle souhaite donner à sa politique? Comment s'organisent les relations entre les opérateurs, la collectivité locale et les institutions pour faciliter l'appropriation des finalités et définir collectivement les objectifs et leur déclinaison?	Comment a-t-on procédé pour réaliser l'inventaire des initiatives à prendre et leur programmation? Comment sont développées la cohérence et la complémentarité interinstitutionnelle? Quelle démarche a été mise au point pour assurer la cohérence entre les différentes actions, les différents temps?	Les finalités et les objectifs opérationnels ont-ils été correctement identifiés et différenciés ? De quels outils s'est-on doté pour valider les actions programmées ? Sur quelles données fournies par les indicateurs, l'évaluation s'appuie-telle ?	La collectivité a-t-elle suffisamment informé sur le sens qu'elle souhaite donner à sa politique ?	
Contractualisation	•A-t-on prévu des annexes (ou des avenants) qui permettent également à l'ensemble des acteurs de formaliser (par la signature d'un document annexé au contrat) leur engagement ?	•A-t-on inscrit explicitement, dans le document proposé à la signature, l'ancrage du CEL dans un projet de développement du territoire ? •A-t-on formalisé avec précision, dans le document proposé à la signature, la relation État/collectivité territoriale/opérateurs ? • Comment sont articulés les différents dispositifs, y compris ceux qui sortent du champ de l'éducation, en termes d'objectifs et de modalités de mise en œuvre ?	Dans le document proposé à la signature, a-t-on suffisamment mis en évidence les différentes phases d'évaluations nécessaires à la réussite du projet ? En quoi et comment les différents dispositifs viennent-ils consolider le projet éducatif local ?	•A-t-on imaginé une présentation au public de ce moment officiel (conférence de presse, manifestation festive, invitation de tous les acteurs) ?	

Mise en place des actions	Comment va être organisée et animée la concertation avec les acteurs locaux (et entre eux)? Les indicateurs de réussite ont-ils été définis collectivement?	Comment va être assurée la coordination des actions ? Quelles compétences sont mobilisées ?	Comment va être conduit l'évaluation? De quelle manière vat-on faire les ajustements stratégiques pertinents?	Comment vont être assuré la communication sur le projet et l'information en direction de tous les publics visés ?
Suivi	Comment a été prévu et mise en œuvre la prise en compte des avis des bénéficiaires potentiels (enfants, jeunes, familles)? Comment a été prévue l'expression des opérateurs sur le déroulement des activités qu'ils mènent?	Quelle responsabilité effective et quels moyens ont été délégués au coordonnateur pour mener à bien sa mission ? Les rôles spécifiques du groupe local de pilotage et du coordonnateur ont-ils été clairement définis ?	De quels outils s'est-on doté pour vérifier la conformité du déroulement des différentes actions par rapport aux objectifs initiaux? Quel processus permanent d'enrichissement des données du contexte et de réorientation des actions a été envisagé?	•Quel(s) outil(s) de communication a t-on prévu(s) pour informer les habitants du déroulement de ce projet global et des différentes actions qu'il développe ?
Bilan	Les outils d'analyse ont-ils été construits collectivement ?	• L'organisation de l'évaluation-analyse (finale, sommative pour prendre des décisions ultérieures) a-t-elle été présentée préalablement à l'ensemble des opérateurs ?	Quels outils ont été prévus pour mesurer l'atteinte des objectifs éducatifs (en termes d'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements)?	Quel(s) outil(s) de communication pour rendre compte des objectifs visés, des actions menées, des résultats obtenus ?

Le développement qualitatif du PEL nécessite, au-delà du suivi administratif, la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel interne et externe. Celui-ci permettra aux partenaires de vérifier la pertinence de telle ou telle action au regard des objectifs énoncés et la cohérence du projet, participant ainsi à l'évaluation finale de l'ensemble du Contrat Educatif Local fin 2014. L'évaluation annuelle donnera lieu à une présentation publique.

Présentation du projet éducatif local de Cabestany

LES ACTIONS À MENER

: public concerné

		ል _ል .				
	ACTIONS	PETITE ENFANCE ET MATERNELS (0-5ANS)	PRIMAIRES (6-9ANS)	PRÉADOS (10-11ANS)	ADOS (11- 17ANS)	JEUNES MAJEURS (+18ANS)
	ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LA SANTÉ, LE SOMMEIL ET L'HYGIÈNE	\$ \$₹	₩	₩		
	ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX CONDUITES À RISQUES		\$	*		
	ORGANISER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC LE CLSPD					
AXE 1 POSITIONNER LES ENFANTS ET LES JEUNES EN ACTEURS DES POLITIQUES ÉDUCATIVES	DÉVELOPPER DES LIEUX DE PAROLE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		\$		₩	
	FAIRE PARTICIPER LES ENFANTS ET LES ADOS AUX COMMISSIONS DES MENUS			**	₩	
	DÉVELOPPER DES LIEUX DE PAROLE AU SEIN DU CCJ				-\$\$	
	FORMER LES ENFANTS ET LES ADOS AU RÔLE DES DÉLÉGUÉ -ELÈVES			*		
	PERMETTRE AUX ENFANTS ET AUX ADOS D'ÉVALUER LES ACTIVITÉS AUXQUELLES ILS PARTICIPENT					-₩
	ORGANISER UN RAID SPORTIF				(14-16ANS)	

	ORGANISER UNE FÊTE DE LA JEUNESSE			\$		₩
	CRÉER UN TERRAIN DE BOSSES AVEC LES JEUNES					₩
	ORGANISER UNE JOURNÉE SPORT POUR TOUS		☆	∜		
	RÉALISER UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL	\$\$				
	FAVORISER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES JEUNES AU SEIN DU CCJ				\$\$	
AXE 2	DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS SPORTIVES EN FAMILLE	***	*	*\$₹	♦	\
PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL ET LE LIEN FAMILIAL	DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET DE SORTIES EN FAMILLE	\$	₩	₩		\$
	DÉVELOPPER UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS- PARENTS (LAEP)					
	CONSTRUIRE UN NOUVEL ESPACE DÉDIÉ AUX PRÉADOLESCENTS ET AU ADOLESCENTS			\$		\$\$¢
	METTRE EN PLACE UN CENTRE DE LOISIRS A DOMINANTE SPORTIVE	(À PARTIR DE 3 ANS)			₩	
	DÉVELOPPER LES ACTIONS CULTURELLES À DESTINATION DES ENFANTS ET DES ADOS		\$	₩	\$	∜
AXE 3 ADAPTER LES RÉPONSES ÉDUCATIVES	INTÉGRER LES JEUNES À L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES				₩	₩
AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES	ORGANISER UN SALON DE L'EMPLOI DES JEUNES					

ADOLESCENTS					
	ÉQUIPER LE POINT INFORMATION JEUNESSE EN ORDINATEURS				₩
	ADAPTER LA COMMUNICATION AUPRES DES ENFANTS, DES JEUNES, DES FAMILLES	**			
AXE 4 ORGANISER LA	ORGANISER DES TEMPS DE CONCERTATION LOCALE ENTRE LES ACTEURS ÉDUCATIFS		*	₩	₩
CONCERTATION DES ACTEURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LE COLLÈGE				
	CONSTITUER UN COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PEL				

(Lecture des fiches action : F-1-3-2 = axe1 - objectif 3 - fiche action n°2)

SIGNATURES



Monsieur René BIDAL, Préfet des Pyrénées Orientales



Monsieur Alexis MELIDONIS, 1^{er} Vice-président de la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées Orientales



Monsieur Jean VILA, Maire de Cabestany Monsieur Dominique BECK, Directeur Académique, académie de Montpellier

Le présent Contrat Educatif Local est conclu entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales René BIDAL, la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales, représentée par son Président Monsieur Michel CABOT et la commune de Cabestany représenté par son Maire, Monsieur Jean VILA.

La Préfecture des Pyrénées Orientales

Direction Académique

Monsieur le Préfet,

René BIDAL

La Caisse d'Allocations Familiales

des Pyrénées Orientales

Monsieur le Président,

Michel CABOT

Jean VILA

Cabestany, le 2 mars 2012.

La commune de Cabestany

Monsieur le Maire,